

## Fonds Social



Fonds Social pour le secteur des

## Milieux d'Accueil d'Enfants

CP 332 – ONSS 022

C/O APEF asbl – 48, Quai du Commerce, 1000 Bruxelles

Tél : 02/227.22.59 – Fax : 02/227.59.79

mae@apefasbl.org - www.apefasbl.org

**Aux directions**

**Aux travailleurs**

**Aux délégués syndicaux**

**des Milieux d'Accueil d'Enfants**

Bruxelles, le 5 juillet 2010.

Madame, Monsieur,

Le Fonds Social pour le secteur des Milieux d'Accueil d'Enfants (MAE) a le plaisir de vous faire parvenir :

1) Le **CATALOGUE DE FORMATION FORMAPEF** pour le second semestre 2010 (jusque janvier 2011). L'ensemble de la programmation 2010-2011 (jusque juin 2011) est déjà disponible sur le site Internet de l'APEF.

Les formations présentes dans ce catalogue sont accessibles gratuitement pour les travailleurs salariés qui relèvent du Fonds (CP 332 – ONSS 022), quelle que soit leur fonction.

Ce catalogue mis au point avec d'autres fonds du secteur Non Marchand francophone reprend plusieurs formations spécialement prévues pour le secteur de la petite enfance.

Les formations proposées concernent les thématiques suivantes :

### Santé et sécurité au travail

Hygiène de cuisine de collectivité  
Législation et outils sur le bien-être au travail  
Prévention des lombalgies et ergonomie  
Prévention incendie  
Secourisme

### Outils de gestion pour les organisations non marchandes

Bureautique  
Economies d'énergie et développement durable  
Gestion administrative et financière  
Gestion de projets  
Gestion des ressources humaines  
Partenariat et travail en réseau  
Plan de formation  
Référént en informatique  
Techniques de secrétariat

### Animation et pédagogie

Animation  
Pédagogie

### Gestion des relations internes aux équipes de travail

Concertation sociale et dialogue social  
Conduite de réunion  
Développement professionnel  
Gestion d'équipe de travail  
Gestion des émotions et stress  
Intégration du personnel administratif et technique au projet institutionnel  
Prévention et gestion des conflits  
Travail d'équipe

### Gestion des relations avec le public bénéficiaire

Accueil  
Accueil de la diversité  
Confrontation aux traumatismes et deuils  
Ecoute  
Education à la vie affective et sexuelle  
Éthique et déontologie  
Gestion de l'agressivité  
Prise en compte des personnes handicapées  
Sensibilisation à la communication non-verbale  
Travail avec les familles

Il est désormais possible de demander l'organisation d'un module de formation spécifiquement pour les travailleurs d'un (ou de plusieurs) milieu(x) d'accueil via la Bourse Formation « catalogue sur site ». Cette modalité est accessible pour plus de la moitié des formations reprises dans le catalogue à partir de neuf travailleurs inscrits.

2) L'information concernant le **REMBOURSEMENT DES FRAIS D'INSCRIPTION**

Le Fonds MAE a décidé de rembourser les frais d'inscription pour les formations organisées par l'Enseignement de Promotion Sociale visant une qualification de niveau secondaire ou de niveau supérieur dans les domaines suivants :

- Auxiliaire de l'enfance
- Animateur
- Educateur
- Infirmier
- Psychomotricité

3) Les documents concernant le **FINANCEMENT DU REMPLACEMENT DES TRAVAILLEURS EN FORMATION.**

En effet, suite à l'évaluation de l'initiative similaire concernant la formation continuée des puéricultrices en 2007-2009, le Fonds Social MAE a décidé d'élargir et de simplifier son offre.

Désormais cette action est valable pour :

- toute formation donnant droit au congé éducation-payé (reprise dans le catalogue FORMAPEF ou concernée par le remboursement des frais d'inscription)
- suivie par un travailleur relevant du Fonds MAE qui a au maximum un niveau d'études égal au CESS (certificat d'enseignement secondaire supérieur) quelle que soit sa fonction

Le Fonds intervient à raison de maximum 20 eur par heure de formation suivie. Le remplacement des travailleurs doit être réalisé durant l'année scolaire concernée par la formation selon l'une des modalités prévues :

- extension au contrat de travail d'un travailleur à temps partiel (éventuellement le travailleur en formation) ;
- engagement d'un nouveau travailleur ;
- recours à un service de garde d'enfants malades ou à un service de remplacement ;
- recours à une société d'interim.

Nous vous rappelons que ce qui concerne les **BOURSES** 2010-2012 (soutien à la formation et à l'accompagnement collectif), la prochaine échéance est le 25 octobre 2010.

Les modalités des bourses sont les suivantes :

- Supervision et accompagnement d'équipe
- Intersession
- Formation
- Concertation sociale
- Plan de formation
- Bien-être au travail
- Définition, qualité et évaluation du projet d'accueil
- Réfléchir ensemble au projet associatif

Nous espérons que ces différentes initiatives rencontrent l'intérêt des Milieux d'Accueil et répondent à leurs besoins.

Nous vous souhaitons de bonnes années de formation et d'accompagnement et restons à votre écoute pour toute remarque et suggestion.

Nous demandons avec insistance aux directions de bien vouloir communiquer ces informations à l'ensemble des travailleurs.

YVES HELLENDORFF  
VICE-PRESIDENT

ISABELLE GASPARD  
PRESIDENTE

Le responsable du Fonds est à votre disposition pour tout renseignement complémentaire : François Willemot ou [mae@apefasbl.org](mailto:mae@apefasbl.org).  
L'ensemble des documents sera disponible sur le site de l'APEF asbl : [www.apefasbl.org](http://www.apefasbl.org)